

ÉTUDE MÉTIERS

ÉTUDE SECTORIELLE | N°2

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

JUIN 2019



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

AVANT-PROPOS

Les mutations permanentes de l'environnement territorial et de l'action publique engagent les collectivités dans des réflexions et des processus de mise en adéquation toujours plus efficiente entre les compétences de leurs agents et les conditions de mise en œuvre des politiques publiques.

L'enjeu n'est pas seulement de suivre ces évolutions mais de les anticiper. C'est pourquoi, une veille et une visée prospective des besoins de professionnalisation sont indispensables pour penser dans la durée une politique d'offre de service à destination des collectivités et de leurs agents.

Le CNFPT se structure pour répondre à cet impératif à travers 18 pôles de compétence répartis au sein des instituts nationaux spé-

cialisés d'études territoriales (INSET) d'Angers, de Dunkerque, de Montpellier, de Nancy, et de l'institut national des études territoriales de Strasbourg (INET).

Positionnés sur chacun des champs de l'action publique locale, les pôles de compétence animent un réseau national composé de partenaires institutionnels, d'experts, de professionnels des collectivités et d'acteurs internes du CNFPT.

La veille sectorielle sur le lien emploi-formation est au cœur de la mission des pôles. C'est pourquoi la production régulière d'une étude sectorielle vient synthétiser les résultats de cette veille et contribuer aux orientations stratégiques du CNFPT et au positionnement de son offre de service.

I. CHAMP D'ÉTUDE ET REPÈRES GÉNÉRAUX

1.A DÉFINITION DE LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ENTRE ACCÈS AUX DROITS ET INSERTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

L'ensemble des politiques publiques de ce champ professionnel est réglementé par la Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la Lutte contre les exclusions.

Cette loi vise à rendre effectif sur l'ensemble du territoire, l'accès de tous aux droits fondamentaux dans les domaines :

- de l'emploi;
- du logement;
- de la protection de la santé;
- de la justice;
- de l'éducation;
- de la formation;
- de la culture.

Elle a aussi pour objet de garantir la protection de la famille et de l'enfance. La lutte contre les exclusions s'inscrit dans un champ interministériel, fondant son action dans l'ensemble des politiques publiques.

La protection sociale repose désormais sur la citoyenneté et cible l'accès aux droits des personnes défavorisées et donc leur insertion dans la société.

Elle recouvre plusieurs notions, telles que l'insertion, la pauvreté, la précarité, qu'il convient de définir.

Tout d'abord, la notion d'insertion, apparue au début des années 80, a été pensée comme une réponse à la hausse du chômage des jeunes. Elle repose aussi sur l'existence de liens sociaux, qui apportent aux individus protection et reconnaissance.

L'accès au travail, quelle que soit sa forme, est, depuis 30 ans le socle et l'objectif ultime des politiques d'insertion. Chaque demandeur d'emploi est fortement sollicité pour qu'il adopte une attitude engagée de recherche d'emploi ou de formation. Les prestations sociales perçues sont conditionnées à ce comportement actif.

En complément de l'objectif d'emploi, l'accompagnement social des individus et des parcours assuré par les intervenants sociaux, joue un rôle clé dans l'insertion. Il vise à développer l'estime de soi, à créer des liens sociaux.

La lutte contre la pauvreté constitue un élément majeur des politiques d'insertion. Il s'agit de garantir des droits aux individus touchés par la pauvreté, et de prévenir les risques d'exclusion. Cette problématique, rapportée à la question fondamentale des droits de l'Homme, oriente profondément, et de plus en plus, les débats et les innovations en matière de politique sociale.

La notion de précarité est aussi à définir. Dans son avis de 1987 sur la « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », le Conseil économique, social et environnemental définit la précarité ainsi : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs sécurités notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. Elle conduit à la pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible ».

Ces politiques de lutte contre les exclusions s'appuient sur plusieurs champs professionnels, ceux du travail social et plus largement de l'intervention sociale.

Le décret n°2017-877 dans le Code de l'Action Sociale et des Famille du 6 mai 2017 donne une définition officielle du travail social, qui « vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté (...). Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière ».

POUR SE REPÉRER : PANORAMA DE LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE

- La commune assure la maîtrise de certaines compétences traditionnelles telles que l'attribution des aides sociales facultatives, la possibilité de créer ou de gérer un établissement à caractère social, etc.
- Le département demeure le pivot de l'action sociale.
- La région a en responsabilité le domaine de la formation sociale et sanitaire.
- L'État est le garant des droits fondamentaux, il est responsable des grandes politiques nationales.

L'action sociale locale englobe l'aide sociale légale mais aussi l'action sociale « classique » entendue comme l'aide sociale extra-légale ou facultative.

Puisque la prévention des risques sociaux et le développement social des territoires est une préoccupation commune à toutes les entités publiques, l'action sociale est mise en œuvre par de nombreux acteurs locaux : les trois niveaux de collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux spécialisés : caisses des écoles, centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS).

L'action sociale est tournée essentiellement vers quatre types de publics : les personnes âgées, les personnes et les familles rencontrant des difficultés sociales, les enfants et adolescents, enfin les personnes handicapées.

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion ainsi que le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 qui définit les règles qui régiront le RSA au 1^{er} juin 2009, confirment le rôle prépondérant du Département dans la gestion de la solidarité sociale.

Enfin, la loi n° 2104-58 du 27 janvier 2014 dite loi « MAPTAM » (Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) confirme la place prépondérante du Département comme chef de file de l'action sociale, de développement social et de la contribution à la résorption de la précarité énergétique ainsi que de l'autonomie des personnes.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 confirme cette prépondérance des départements.

1.B FINALITÉS ET OBJECTIFS DU CHAMP PROFESSIONNEL POUR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PLUS EFFICIENT

Assurer un accompagnement global des personnes en difficultés est l'objectif des politiques publiques de lutte contre les exclusions. S'appuyer sur une meilleure transversalité dans les collectivités mais aussi sur un décloisonnement et une coordination plus efficiente des acteurs sur le territoire est un enjeu essentiel pour ce champ professionnel.

La prévention, la lutte contre la pauvreté, les politiques d'insertion et la stratégie de refonte du travail social en faveur du développement social, en fondent le socle majeur.

1.C MÉTIERS ET EFFECTIFS 49 400 PROFESSIONNELS AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Les professionnels se rapportant à la lutte contre les exclusions et à la dynamique transversale des politiques sociales représentaient fin 2012, un effectif de 49 400 agents, soit 2,6 % des effectifs de la fonction publique territoriale¹.

Dans la version 2013 du répertoire des métiers territoriaux, ces professionnels comprennent sept métiers :

- directeur ou directrice de l'action sociale : 1 700 agents
- responsable territorial d'action sociale : 1 700 agents
- conseiller ou conseillère d'action sociale : 2 400 agents
- psychologue : 3 200 agents
- travailleur ou travailleuse social : 31 200 agents
- référent ou référente insertion socioprofessionnelle et professionnelle : 4 000 agents
- chargé ou chargée d'accueil social : 5 200 agents

Dans les faits, cet effectif est à envisager plus largement. En premier lieu, des métiers d'autres familles professionnelles participent à la lutte contre les exclusions (politique de la ville, emploi et insertion professionnelle, enfance-famille, habitat-logement, santé...). En second lieu, les services en charge de la lutte contre les exclusions emploient des agents qui occupent d'autres métiers (responsables des affaires juridiques, assistantes et assistants de gestion administrative, instructeurs et instructrices gestionnaires de dossiers...). Au total, 191 500 agents sont affectés sur un service social, soit 10 % des effectifs de la fonction publique territoriale.

1. Enquête nationale métiers au 31/12/2012 - CNFPT. Chiffres en cours d'actualisation

1.D LES PRINCIPAUX ENJEUX DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

APPRÉHENDER ET AGIR CONTRE TOUTES LES FORMES D'EXCLUSIONS

Les principaux enjeux de la lutte contre les exclusions supposent d'être dans des logiques préventives de lutte contre la pauvreté mais aussi d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit aujourd'hui de sortir d'une logique de dispositifs spécifiques pour aller vers le droit commun, en alliant accompagnement et sécurisation des parcours. La finalité de l'accompagnement social est l'emploi et l'utilité sociale.

La lutte contre les exclusions est à l'intersection de multiples politiques publiques, au cœur de thématiques plus transversales. Ce combat réinterroge en permanence un système de valeurs, comme illustré dans le schéma ci-dessous.

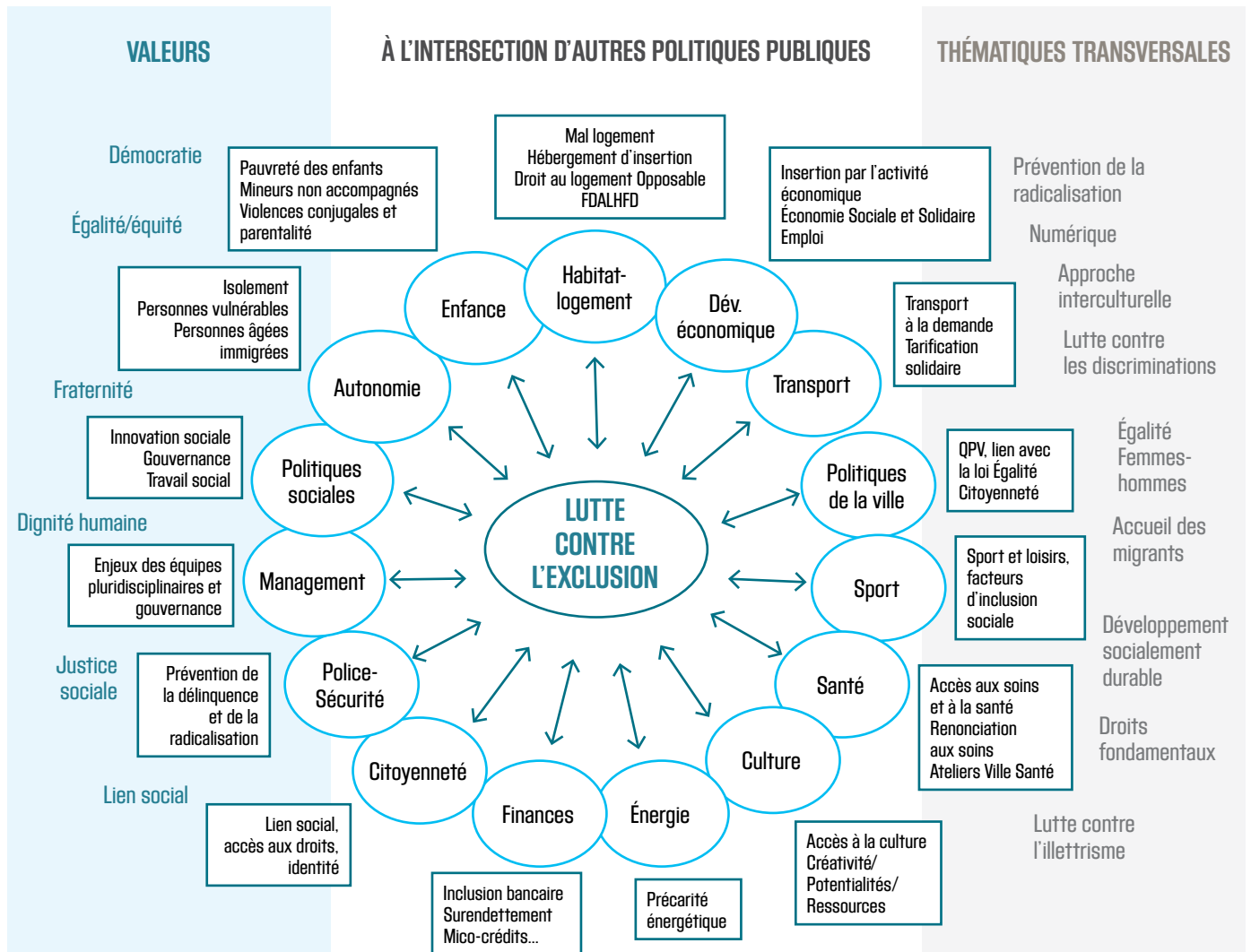


Schéma réalisé par le pôle Lutte contre les exclusions - Mai 2018

EXCLUSION ET ACCÈS AUX DROITS

Le non-recours aux droits constitue un enjeu majeur des politiques sociales tant d'un point de vue national que local. Cette question renvoie à toute personne qui ne reçoit pas, quelle qu'en soit la raison, un droit, une prestation, un service auquel elle pourrait prétendre. Ces situations interrogent à la fois des questions d'efficacité des politiques sociales, d'égalité des citoyens dans l'accès et l'exercice de leurs droits et de bonne gouvernance. D'un point de vue national, des mesures pour simplifier les accès aux droits sociaux (versement unique d'allocations, simplifications...) peuvent permettre d'éviter le non-recours aux droits. Au niveau local, cet enjeu se traduit par des mesures de coordination et d'articulation plus efficaces entre les différents acteurs du territoire.

EXCLUSION ET ACCÈS À L'EMPLOI

Selon les données publiées par l'Insee le 23 mai 2018, le taux de chômage touche 8,9% de la population active en France métropolitaine. Cela représente 2,6 millions de demandeurs d'emploi. Les catégories les plus touchées sont les jeunes, les seniors, les femmes et les étrangers. Par ailleurs, 8,8 millions de Français en 2015 vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 1 008 euros par mois.

EXCLUSION ET ACCÈS AU LOGEMENT

4 millions de personnes sont mal logées ou privées de domicile selon le rapport 2018 de la fondation Abbé Pierre. Par ailleurs, 12 millions de personnes voient leur situation fragilisée par la crise du logement. S'ajoute à cela, près de 6 millions de personnes vivant en situation de précarité énergétique. La qualité moyenne des logements continue de s'améliorer, mais la hausse des prix creuse les inégalités résidentielles.

EXCLUSION ET ACCÈS À L'ÉNERGIE

La proportion de ménages en situation de précarité énergétique s'élève en 2017 à 11,6 % en France métropolitaine (soit 3,3 millions de ménages). Selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique, cette précarité touche les ménages classiques, les jeunes, les retraités, les familles monoparentales. L'incapacité de se chauffer à cause de logements mal isolés entraînant une facture énergie trop élevée impacte la qualité de vie de ces personnes.

LE PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ

Face à des politiques publiques encore cloisonnées, des dispositifs souvent complexes, la multiplicité des acteurs et l'accroissement de la demande sociale, il apparaît nécessaire de rendre plus lisible et accessible le premier accueil social. Aussi, le Plan d'action en faveur du travail social et du développement social de décembre 2015 a acté l'organisation d'un premier accueil social inconditionnel de proximité. L'objectif est de supprimer ou d'amoindrir les difficultés rencontrées par les personnes dans le cadre de leur parcours. Plusieurs territoires ont expérimenté cette mesure à compter de 2017 pour ensuite être généralisée.

LE PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES ET LA GARANTIE JEUNES

- Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés en parcours emploi compétences. Ce dispositif allie emploi, formation et accompagnement. Ce dernier se fait tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi. L'objectif est l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.
- La Garantie jeunes, après avoir été généralisée en 2017, permet d'accompagner les jeunes en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation.

LE SURPEUPLEMENT, UN PROBLÈME QUI S'ACCENTUE

8,6 millions de personnes sont touchées par le surpeuplement en 2013, dont 934 000 en surpeuplement « accentué ». En déclin sensible pendant des décennies, le surpeuplement connaît une recrudescence au cours de ces dernières années. L'Insee estime que 2,7 millions de ménages vivent dans un logement sur-occupé en 2013, soit 8,5 % des ménages.

GÉNÉRALISATION DU CHÈQUE ÉNERGIE

Le chèque énergie remplace le Tarif de Première Nécessité (TPN électricité) et le Tarif Spécial de Solidarité (TSS gaz), depuis le 1^{er} janvier 2018. Il doit aider les ménages en situation de précarité à payer leurs factures d'énergie et des dépenses de rénovation énergétique.

EXCLUSION ET ACCÈS AUX SOINS

En 2018, renoncer à se soigner est une réalité pour une part de la population. Cette fracture sanitaire est liée à un déficit d'offre de soins sur certains territoires, à une augmentation des tarifs, à un non-remboursement de certains médicaments, et à une méconnaissance des droits en matière de couverture santé. La question de l'accès géographique aux soins cristallise un sentiment d'abandon d'une partie des citoyens mais aussi des élus locaux. Des dispositifs sont mis en place pour favoriser le développement ou le maintien de l'offre de soins primaires dans les zones fragiles : aides à l'installation, mesures fiscales, aides à l'investissement, bourses d'étude...

EXCLUSION ET ACCÈS AUX FINANCES

La lutte contre les exclusions passe par la question des ressources monétaires. L'accompagnement budgétaire des familles doit avoir une dimension globale, avec une réelle articulation des dépenses et des ressources. L'aspect « reste pour vivre » est un indicateur clé du niveau de vie d'un foyer, notamment pour évaluer sa capacité d'endettement. Un plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été réalisé par le Collectif Alerte le 21 mars 2017. Il avait trois objectifs : consolider le droit au compte, développer un réseau de « points conseil budget » et améliorer la procédure de traitement du surendettement.

EXCLUSION ET ACCÈS AUX USAGES DU NUMÉRIQUE

En moins de 20 ans, le numérique a fortement contribué à la transformation de la société française. Au-delà de la question de son accès au numérique, se pose celle de son appropriation par les personnes les plus fragiles. La fracture voire l'exclusion digitale touche 13 millions de Français, dont de nombreuses personnes accompagnées par les collectivités territoriales dans le champ des solidarités. Selon le Conseil National du Numérique : « le numérique peut se mettre au service d'une société plus équitable, plus juste, plus solidaire, plus participative ».

EXCLUSION ET VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les femmes touchées par les violences conjugales qui appartiennent à un groupe social défavorisé trouveront plus difficilement que les autres les appuis nécessaires pour sortir d'une relation violente, et se reconstruire. Cela renforce leur exclusion sociale, en entravant leur vie professionnelle, leur santé, leur estime de soi et leurs relations sociales. Un rapport d'information, adopté le 12 juin 2018 et porté par la délégation aux droits des femmes auprès du Sénat, expose dix constats et points de vigilance en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et expose 36 recommandations, formulées autour de sept priorités.



UNE URGENCE POUR LES FEMMES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Lorsqu'elles traversent une situation de précarité, les femmes connaissent une santé dégradée et un moindre accès aux soins. Selon une étude du Haut Conseil à l'Égalité (mai 2017), les femmes représentent 64 % des personnes ayant reporté ou renoncé à des soins au cours des 12 derniers mois. Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté fait le constat que la France est l'un des pays où les inégalités sociales de santé sont les plus fortes.



LES POINTS CONSEIL BUDGET

Les Points Conseil Budget (PCB) sont des dispositifs dans le cadre de la prévention du surendettement. Ils permettent aux personnes connaissant des difficultés financières, « de bénéficier de conseils, d'une orientation ou le cas échéant d'une médiation avec leurs créanciers ». L'expérimentation de ces PCB a donc été lancée en mars 2016 dans quatre régions (Hauts-de-France, Grand Est, Ile-de-France et Occitanie), à travers l'implantation d'un réseau de 60 PCB. Le bilan réalisé en juillet 2016 fait part d'un échelon local opérationnel et de partenariats locaux en développement. Les structures labellisées ont également engagé des formations de leurs personnels.



MOBILISATION DU HAUT CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL (HCTS) SUR « L'USAGE DU NUMÉRIQUE DANS LE TRAVAIL SOCIAL »

Inscrit dans son programme de travail de 2017 à 2019, le HCTS a constitué un groupe de travail pour élaborer un plan numérique en direction des travailleurs sociaux. Constitué de cadres d'action sociale, de représentants de centres de formations, d'associations professionnelles, des ministères, et de chercheurs, ce groupe de travail favorise une approche croisée pour soutenir les travailleurs dans l'appropriation des usages du numérique. Il devra élaborer des fiches pratiques pour éclairer les travailleurs sociaux sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans « l'éducation » au numérique.



UNE GRANDE CAUSE NATIONALE

Lors de la journée du 25 novembre 2017, dédiée à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le gouvernement a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes « grande cause nationale » du quinquennat. Les premières mesures gouvernementales sont dédiées la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. L'éducation, l'accompagnement des victimes, le renforcement de l'arsenal répressif sont les 3 piliers qui soutiendront les actions menées. Ceux-ci sont ancrés dans le cœur de métier des travailleurs sociaux mais aussi de l'ensemble des intervenants du champ de la lutte contre les exclusions.

EXCLUSION ET ACCUEIL DES MIGRANTS

L'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), fait état, en 2017, de 100 000 demandes d'asiles déposées en France, qui représentent une augmentation par rapport à 2016 d'un peu plus de 75 000 demandes. Les collectivités par leurs professionnels de l'action sociale ont à faire face à des défis à court et moyen terme. Elles doivent répondre à une urgence de prise en charge des migrants et doivent aussi imaginer de nouvelles modalités d'accompagnement pour permettre une insertion durable et un accès à l'ensemble des droits fondamentaux.

TRAVAIL SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le développement social connaît depuis quelques années un regain d'intérêt, en raison de l'évolution profonde des problématiques sociales et de la remise en cause des postures traditionnelles. Une plus grande part est désormais faite à la participation citoyenne, à la mobilisation des potentialités locales et de la société civile, à l'action globale et à la co-construction. Ce changement de posture vise à transformer l'action sociale elle-même.

LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA)

Près de 15 000 mineurs non accompagnés sont arrivés en France en 2017. Ce « flux », précise Sylvie Vella, cheffe de la mission MNA (mineurs non accompagnés) au ministère de la Justice a augmenté de 85 % l'an passé. Quant au « stock » de MNA protégés par décision judiciaire jusqu'à leur majorité, il a doublé entre 2015 et 2017, passant de 10 000 jeunes à 25 000. Par comparaison, en 2010, l'Aide sociale à l'enfance (ASE) avait placé sous sa protection 4 000 « mineurs (étrangers) non accompagnés ». L'Unicef recense que 9 enfants migrants sur 10 arrivant en Europe ne sont pas accompagnés.

UN GROUPE DE TRAVAIL PILOTÉ PAR LE HCTS (LE HAUT CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL) ET LA DGCS (DIRECTION GÉNÉRALE DE COHÉSION SOCIALE)

Dans le prolongement des travaux effectués dans le cadre des États Généraux du Travail Social (EGTS), un groupe de travail a été mis en œuvre en juin 2017, pour élaborer un plan d'actions en matière de développement social, concernant plus précisément l'offre de formation initiale et continue. Un premier recensement des pratiques inspirantes a été réalisé au courant de l'année 2018, afin d'élaborer des fiches pratiques dédiées aux travailleurs sociaux.

II. L'IMPACT DES ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE SUR LES BESOINS EN COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX

2.A LES ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES

CONSOLIDER UNE STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le 13 septembre 2018, le gouvernement a annoncé sa stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, appelé « plan pauvreté ».

Des groupes de travail, initiés en 2017, ont réfléchi à cette nouvelle stratégie. Composés de plus de 150 contributeurs, élus locaux ou nationaux, représentants d'associations, personnes concernées, membres d'administrations, ils ont développé 6 objectifs majeurs :

- éradiquer la pauvreté des enfants;
- prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion.
- développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté;
- permettre un meilleur accès aux droits et aux services, et lutter contre le non recours;
- renforcer l'accompagnement dans la lutte contre l'exclusion;
- piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires.

À partir de ces 6 axes de travail, 5 engagements ont été pris :

- l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté;

- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants;
- un parcours de formation garanti pour tous les jeunes;
- vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité;
- investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Le Plan pauvreté mise sur une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs agissant sur le terrain pour les publics les plus vulnérables, dont les collectivités territoriales. Il fera l'objet d'un suivi à deux niveaux.

- Un comité de suivi national de la stratégie, assuré à partir du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) dont les missions et la composition seront révisés au courant de l'année 2019.
- Une gouvernance régionalisée qui pourrait s'adapter aux besoins des territoires et faire une place aux personnes concernées, au secteur associatif et aux représentants des collectivités territoriales.

2.B LES CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

UNE MONTÉE EN CHARGE DES COLLECTIVITÉS DANS LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET UNE RECONFIGURATION TERRITORIALE DES SOLIDARITÉS

Les mutations institutionnelles induites par la réforme territoriale conduisent à une montée en charge des collectivités dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre les exclusions.

Ces dernières ne sont plus déployées de manière homogène sur le territoire à partir d'une stratégie décidée par l'Etat mais reposent sur des partenariats et la mise à disposition de moyens par l'Etat. La prise en charge des solidarités a donc évolué en fonction de cette reconfiguration territoriale dans laquelle

- Le département a des compétences renforcées. Il se positionne davantage en matière de « solidarités territoriales ». Celui-ci doit mettre en œuvre un projet politique pour les publics, les populations et les territoires mais aussi établir des coopérations avec les autres collectivités.
- Le rôle des métropoles est affirmé par un transfert de dispositifs, plus que de compétences. Mais il y a là, le risque d'une réponse sociale différenciée et d'inégalités entre territoires urbains, péri-urbains et ruraux.

- L'intercommunalité sociale en milieu rural monte en puissance. Cela se traduit parfois par la création de Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS). Par ailleurs, la réforme de la politique de la ville consacre l'intercommunalité comme pivot des contrats de ville.

L'enjeu des projets sociaux et de leur gouvernance est de trouver une articulation entre aménagement du territoire intercommunal et solidarités territoriales en faisant vivre départements, CCAS et villes, CIAS et intercommunalités.

Une dynamique de développement social territorial doit s'appuyer sur des équilibres entre politiques descendantes et ascendantes, sectorielles et transversales.

2.C LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

DES DISPOSITIFS EN FAVEUR D'UNE INCLUSION SOCIALE PLUS EFFICENTE

En 2018, la lutte en faveur d'une meilleure inclusion sociale a fait l'objet de multiples évolutions réglementaires et législatives, déployées dans les différents dispositifs cités ci-après.

UN PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME – 2018-2022

Ce plan acte une nouvelle stratégie pour diminuer de manière significative le nombre de personnes sans-domicile d'ici 2022. Il s'agit de favoriser un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes sans domicile. L'État a aussi lancé le deuxième plan de prévention des expulsions locatives dans le but de limiter le recours au jugement et le nombre d'expulsions effectives.

Ce plan prévoit aussi :

- la résorption des bidonvilles dans les stratégies territoriales par la circulaire du 25 janvier 2018 ;
- des moyens pour le logement des réfugiés ;
- un dispositif d'intermédiation locative qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur.

24 territoires (communes, intercommunalités ou départements) se sont engagés pour une mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord.

Le mode de calcul des aides au logement (APL) sera révisé au cours de la première moitié de 2019, afin de les faire correspondre de manière plus actualisée aux revenus des personnes concernées.

UN PLAN CLIMAT INCLUANT LE PAQUET SOLIDAIRE CLIMATIQUE – MISE EN ŒUVRE LE 1^{ER} JANVIER 2018

Ce plan a pour objectif de mettre en œuvre des mesures pour les ménages les plus modestes. Il comporte 4 axes :

- la prime à la conversion des véhicules permettant d'opérer une transition du parc automobile français à grande échelle ;
- le chèque énergie, expérimenté jusque-là dans 4 départements, et étendu depuis le 1^{er} janvier 2018 à toute la France. Il se substitue aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz ;
- le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) qui permet de financer notamment des travaux d'isolation dans les logements (transformé en prime à partir de 2019 afin d'être versé directement aux ménages qui y ont recours dès la fin des travaux et plus l'année suivante ;
- les certificats d'économie d'énergie qui ont pour objectif de faire bénéficier les ménages les plus modestes d'une aide pouvant aller jusqu'à 3 000 € afin de remplacer leur vieille chaudière fioul par une chaudière utilisant des énergies renouvelables.

UN PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION « PRÉVENIR POUR PROTÉGER » – 23 FÉVRIER 2018

Ce plan affirme le rôle des acteurs de la fonction publique territoriale dans la stratégie nationale de prévention de la radicalisation. Les collectivités locales sont en première ligne dans la mise en œuvre quotidienne de ce plan. Perçues comme l'échelon pertinent, elles sont chargées de former les personnels puis d'engager une politique globale. Celle-ci est mise en œuvre dans les contrats de ville mais aussi à l'échelle du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Ce plan comprend 60 mesures dont près d'un tiers concerne les acteurs des collectivités territoriales, et les professionnels de l'action sociale, notamment sur les volets détection et prévention.

Il est orienté autour de 5 axes principaux :

- prémunir les esprits face à la radicalisation;
- compléter le maillage détection / prévention;
- comprendre et anticiper l'évolution de la radicalisation;
- professionnaliser les acteurs locaux et évaluer les pratiques;
- adapter le désengagement.

UNE LOI ASILE ET IMMIGRATION – 1^{ER} AOÛT 2018

Le texte porté par le ministre de l'Intérieur a pour but de réduire les délais des procédures d'asile, de renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière et de sécuriser le droit au séjour des étrangers en situation régulière. Il a des impacts sur l'accompagnement proposé par les travailleurs sociaux auprès des demandeurs d'asiles.

Principales mesures de la loi « asile et immigration » :

- la ligne directrice est de réduire à six mois, contre onze, le délai d'instruction de la demande, recours compris. Pour arriver à cet objectif, la loi stipule une réduction de 120 à 90 jours du délai pour déposer une demande d'asile après l'entrée en France. Au-delà, le dossier sera traité en procédure accélérée;
- par ailleurs, les demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu de réponse de l'OFPRA, peuvent accéder au marché du travail dans un délai de 6 mois à compter de l'introduction de la demande, et non plus de 9 mois;
- pour lutter contre l'immigration irrégulière, la loi stipule l'augmentation de la durée maximale de la rétention administrative, portée de 45 à 90 jours;
- pour les étrangers en situation régulière, le « passeport talent » est étendu à de nouvelles catégories et de nouvelles dispositions protectrices sont actées sur le droit au séjour des victimes de violences conjugales.

UNE RÉFORME DES DIPLÔMES D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL, D'ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ, D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ, D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS ET DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE – 23 AOÛT 2018

La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a publié au journal officiel du 23 août 2018 les décrets et arrêtés mettant en œuvre la réforme de ces diplômes.

Les étudiants sortent de leur cursus de trois ans avec un diplôme de niveau II (grade licence), alors que ces certifications étaient jusqu'alors valorisées au niveau inférieur. La réforme a également créé un socle de compétences et de connaissances commun aux cinq diplômes concernés.

Les formations engagées avant le 1^{er} septembre 2018 restent soumises aux dispositions en vigueur avant la publication des décrets de mise en œuvre de la réforme. Concernant le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale, toutefois, les nouvelles modalités mises en place par le texte seront applicables seulement à compter du 1^{er} septembre 2020.

UNE STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ – LE 13 SEPTEMBRE 2018

Au-delà des recommandations, leviers d'actions, et engagements, cette stratégie propose le contour d'une nouvelle loi pour rénover le modèle social à l'horizon 2019.

Elle sera dédiée aux politiques de prévention et d'investissement social et pourrait être organisée autour de trois grands chapitres :

- l'ambition éducative dès les premiers pas de la vie jusqu'à la majorité avec le développement d'une offre universelle d'accueil de la petite enfance, le renforcement le rôle des PMI pour mieux garantir le droit à la santé des enfants mais aussi l'obligation de formation jusqu'à 18 ans...;
- l'accès à l'emploi au cœur de l'action sociale. Un nouveau modèle d'inclusion sociale se décline autour de trois axes : ressources, accompagnement et emploi;
- la nouvelle gouvernance des politiques sociales.

Le projet de loi de cohésion et d'émancipation sociale prévoit de rénover le travail social pour favoriser l'action collective, de diversifier les voies de recrutement des travailleurs sociaux et de créer de nouveaux métiers. Au renforcement de l'efficacité de l'action de l'État s'ajoute la volonté de multiplier les initiatives des territoires et des entreprises.

2.D L'ÉVOLUTION DES MODES DE GESTION

UNE PERMANENCE DES CONTRAINTES FINANCIÈRES IMPOSE DE NOUVEAUX MODES DE GESTION DANS LES ORGANISATIONS

En complément des reconfigurations territoriales, les contraintes financières qui touchent les collectivités, essentiellement liées au modèle de financement des prestations délivrées, ont un impact fort sur les modes de gestion et d'organisation.

Ces évolutions portent sur :

- la recherche d'une plus grande coordination et articulation des acteurs pouvant aller sur un mode de gouvernance locale partagée;
- l'expérimentation en cours de « comités locaux du travail social et du développement social » sur quatre territoires jusqu'à juin 2019, est une des illustrations d'une volonté partagée des acteurs;
- des mutualisations pour optimiser la réponse et les ressources associées avec pour enjeu de conserver une proximité avec la population : développement de guichets uniques par le bais de maison de services au public, mise en place de l'accueil social

inconditionnel de proximité, organisation territoriale plus soutenue des directions et services;

- des externalisations de plus en plus étudiées pour faire face aux contraintes financières, particulièrement pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) gérés par les EPCI;
- des conceptions de moins en moins institutionnelles pour accompagner au mieux les personnes dans leur choix de vie, avec des solutions plus adaptées, de plus en plus « hors les murs »;
- une polyvalence de plus en plus recherchées sur certains métiers, dans un souci de faciliter les orientations, les accompagnements et le travail en réseau;
- la dématérialisation des services, cette évolution touche par ailleurs les institutions du secteur social, avec un impact sur les organisations et leur fonctionnement.

2.E LES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

UNE DIVERSITÉ ACCRUE DES PUBLICS ET UN RISQUE DE MARGINALISATION DE CERTAINS TERRITOIRES

LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Ces évolutions entraînent une diversité des réponses à apporter à des publics hétérogènes du fait des phénomènes migratoires, du vieillissement de la population faisant émerger de nouveaux besoins mais aussi de nouvelles ressources. Le développement de l'individuation génère une demande de reconnaissance et d'expression individuelle de plus en plus forte qui se traduit par une demande de promotions des singularités et du pouvoir d'agir. Les politiques publiques tentent de répondre à ces injonctions par des logiques de parcours qui incitent à aller vers une plus grande individualisation.

La France compte entre 5 et 8,9 millions de personnes pauvres selon la définition adoptée. Ils vivent avec moins de 1.008 euros par mois.

C'est aujourd'hui 3 millions d'enfants, soit 1 enfant sur 5, plus d'une famille monoparentale sur trois, qui vivent en situation de pauvreté. Le gouvernement a lancé une grande concertation (octobre 2017 à mars 2018) sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Cette stratégie s'inscrit dans un investissement accru en direction des enfants et des jeunes.

PORTRAIT DE LA PAUBRETÉ EN FRANCE



26 % vivent dans des familles monoparentales



68 % ont au plus un CAP



36 % ont moins de vingt ans



24 % vivent en ménage immigré



65 % habitent dans les grandes villes et leurs banlieues

Source : INSEE - Données 2014-2015 - Observatoire des inégalités

LES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

Les personnes pauvres sont majoritaires dans les villes centres (31,4 %) et leurs banlieues (33,8 %). 16,6 % d'entre-elles vivent dans le périurbain, 12,8 % dans les petites et moyennes aires urbaines ainsi que leurs couronnes et 5,3 % dans les zones rurales isolées. Ce sont dans les villes et leurs banlieues proches que l'on trouve les écarts de richesse les plus grands. Dans certaines villes ou quartiers, le taux de pauvreté dépassent les 40 % de la population.

Ce fort déséquilibre territorial concerne l'offre de logement social et d'hébergement d'urgence, le système éducatif, l'accès aux soins.

LES ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES

On assiste à une diversification des modèles d'entrepreneuriat (auto-entrepreneuriat, entrepreneuriat social...) qui s'observe par une évolution du rapport au travail, avec une demande croissante de sens qui se traduit notamment par l'essor de démarches entrepreneuriales porteuses d'utilité sociale.

Dans les structures de l'économie sociale et solidaire et le secteur marchand, la diversification des modes d'entreprise et les nouvelles formes de coopération, font apparaître de nouveaux modes de financement, mais aussi une nouvelle culture d'organisation. De nouvelles dimensions juridiques et commerciales sont prises en compte. Le modèle associatif pourrait évoluer en conséquence, notamment vers des formes hybrides inspirées de l'entrepreneuriat social.

2.F LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES PAS D'E-ADMINISTRATION SANS E-INCLUSION

L'enjeu de la transformation numérique n'est pas que technologique, il est aussi culturel. La dématérialisation des démarches de service public et de digitalisation des politiques publiques doit s'accompagner de l'égal accès de tous aux droits et aux services publics.

Avec le développement de l'e-administration, l'accès aux services numérisés révèle des inégalités et un besoin d'accompagnement des publics les plus éloignés des usages du numérique.

Les professionnels de l'intervention sociale ne sont pas seuls à intervenir sur ce champ. De nouveaux métiers apparaissent tels

LES ÉVOLUTIONS DE MODÈLE SOCIAL

Le principal défi posé à la protection sociale tient à la généralisation des parcours séquencés qui alternent périodes d'emploi, de non-emploi et de formation. Ces parcours s'inscrivent dans des logiques de formation tout au long de la vie, avec un développement en continu des compétences.

Reposant sur une responsabilisation des individus, ils doivent, pour fonctionner, assurer une égalité d'accès à des dispositifs d'accompagnement. Avec l'apparition de nouveaux besoins et de nouveaux risques, la question du financement de la protection sociale est posée et plus largement celles des mécanismes de solidarité. De nouveaux acteurs économiques mais aussi la recherche des solutions innovantes doivent permettre de répondre aux besoins sociaux.

les médiateurs numériques, chefs de projet mission numérique, managers de communautés...

Il s'agit de favoriser l'inclusion numérique des publics dans toute politique publique territoriale mais aussi d'accompagner les professionnels concernés, qu'ils se situent dans les fonctions stratégiques (Direction générale, directeurs et cadres de service, cadres intermédiaires, de proximité...) ou opérationnelles (accueillants sociaux, travailleurs sociaux, médiateurs, agents de l'enfance et de la jeunesse, agents de l'insertion professionnelle, de l'action sociale...).

III. L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

3.A LA STRUCTURATION DES DIRECTIONS ET SERVICES, L'ÉVOLUTION DES FONCTIONS ET DES MODES D'ORGANISATION

TRAVAILLER TOUJOURS PLUS EN RÉSEAU ET EN TRANSVERSALITÉ

Les principales évolutions concernent :

- le développement des mutualisations, liées notamment au renforcement des métropoles et des intercommunalités, amène des évolutions en matière d'organisation, une convergence des équipes avec un fort accompagnement au changement ;
- le souci de conserver une proximité avec la population induit une montée en compétences des équipes pour mieux connaître le territoire, ses acteurs et pour davantage travailler en réseau de façon à faciliter l'orientation et à favoriser le parcours de la personne ;
- les contraintes financières fortes qui pèsent sur les collectivités engendrent un besoin plus important de compétences de gestion dans le champ des ressources, particulièrement des ressources financières ;
- les enjeux de transversalité entre les services de la collectivité, de coordination entre les acteurs du secteur appellent une montée en puissance de services et de fonctions transversaux, un développement des modes projet, de l'innovation et de l'ingénierie sociales en relation avec les services opérationnels ;
- les profils recherchés sont aussi divers que les métiers représentés. Les profils généralistes sont de plus en plus recherchés pour des postes stratégiques et les fonctions d'encadrement hiérarchiques ou fonctionnels, au détriment de profils experts plus orientés sur la pratique sociale. L'expertise est plus directement recherchée dans les métiers de l'accompagnement social, de l'ingénierie et de l'innovation sociale ;
- le numérique est un vecteur clé des évolutions d'organisation du travail, de création et de transformation des métiers, particulièrement dans le secteur des services à la population. En modifiant les rapports au temps et à l'espace, le numérique entraîne la multiplication des interventions à distance et encourage les regroupements de professionnels sous des formes et organisations nouvelles. Ils induisent notamment l'apparition de regroupements de structures et la multiplication de sites relais sur les territoires ;
- une évolution des fonctions et organisations, en faveur d'une dynamique renforcée et plus affirmée en faveur d'une approche globale de développement social sur le territoire ;
- le passage en catégorie A des travailleurs sociaux et la réforme des diplômes.

3.B L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DES FONCTIONS

UNE CAPACITÉ À S'ADAPTER À LA COMPLEXITÉ ET AU CHANGEMENT

DES DYNAMIQUES D'EMPLOI MARQUÉES PAR LA RECHERCHE D'HORIZONTALITÉ ET D'AGILITÉ POUR APPRÉHENDER DES RÉALITÉS COMPLEXES

L'ensemble des évolutions déclinées précédemment concourent à faire émerger un enjeu central : la capacité du secteur professionnel à s'adapter à des situations complexes et en perpétuelle évolution.

Le renouvellement et la diversité des publics de bénéficiaires fait écho à la recherche de nouvelles façons d'agir, fondées sur

d'avantage d'horizontalité, des mécanismes entre pairs, des formes agiles, relevant de l'entrepreneuriat social, comme en témoigne le développement de l'activité libérale des travailleurs sociaux.

L'évolution des métiers de l'intervention sociale se fait en miroir de ces transformations. Ils deviennent donc multiformes, composés d'agrégats de compétences qui se combinent et se complètent tout au long de la vie professionnelle. Ils correspondront à des formes d'engagement diversifiées, qui se traduiront par des modes d'intervention divers.

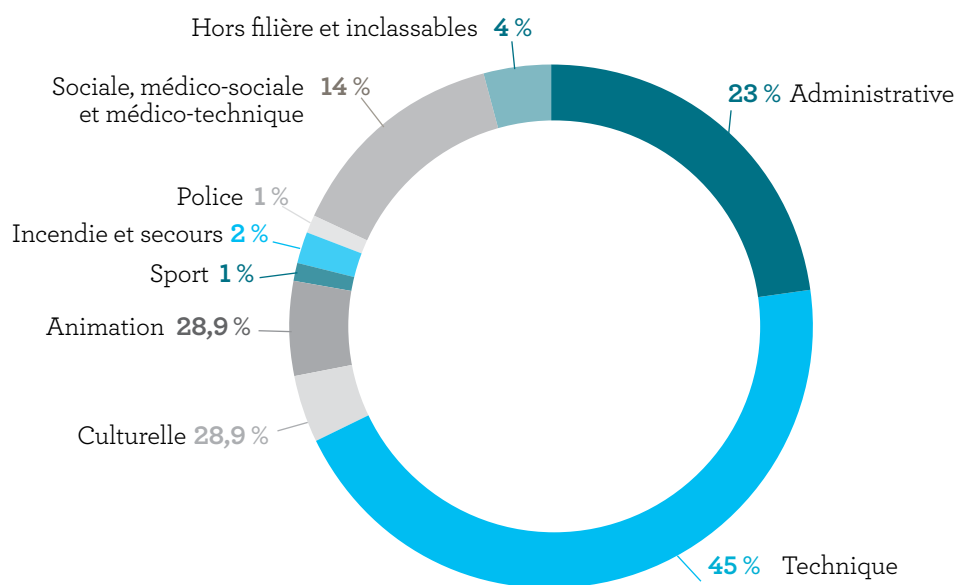
Le métier des travailleurs sociaux est ainsi fortement en tension. Avec la diversification des publics, mais aussi avec les logiques d'individualisation, les travailleurs sociaux doivent répondre et s'adapter à une très grande diversité de situations.

L'apparition de nouveaux acteurs et la plus grande prise en compte des questions sociales par des acteurs déjà existants interrogent le périmètre d'intervention et le rôle de chacun.

Enfin, un fort besoin de compétences se fait sentir pour les métiers de l'encadrement et de l'expertise sociale en matière d'ingénierie et d'innovation sociale.

DES FILIÈRES DONT LES EFFECTIFS ARRIVENT EN 3^e PLACE DERRIÈRE LES FILIÈRES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

La filière sociale, médico-sociale et médico-technique représente 14 % des agents de la fonction publique territoriale. Les effectifs de cette filière sont plus importants par rapport à la moyenne nationale dans les régions de l'Ouest, traditionnellement plus tournées vers le social. En Bretagne, près d'un agent sur cinq travaille dans cette filière et moins d'un agent sur dix en Corse, Guadeloupe, Martinique et Guyane.



Source : Données SIASP 2013

PISTES D'ACTUALISATION ET D'ÉVOLUTION DES FICHES MÉTIERS DU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS TERRITORIAUX

MÉTIERS ET DÉFINITIONS DU RÉPERTOIRE	TENDANCES D'ÉVOLUTION	RÉDACTION DES FICHES MÉTIERS
<p>DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE L'ACTION SOCIALE</p> <p>Participe à la définition des orientations en matière de politique sociale de la collectivité. Coordonne les services de l'action sociale. Conduit la politique sociale et son évaluation</p>	<p>Un enjeu fort d'impulsion des dynamiques de développement social pour innover et faire face aux contraintes de ressources.</p> <p>Les regroupements et mutualisations sont des tendances fortes en faveur de l'optimisation des ressources.</p> <p>Les logiques de résultats et de performance sont de plus en plus prégnantes.</p>	<p>Mieux identifier les aspects de développement social dans la fiche métier.</p> <p>Évolutions à intégrer davantage dans les activités et compétences techniques du métier.</p>
<p>RESPONSABLE TERRITORIAL-E D'ACTION SOCIALE</p> <p>Anime et coordonne, sur le territoire (infra départemental, infra communal, etc.), le développement social local et pilote le projet de territoire dans ce domaine. Dirige l'équipe de travailleurs sociaux, médico-sociaux. Centralise, analyse, évalue et transmet les données et observations permettant de cerner les besoins sociaux et leurs évolutions</p>	<p>Renforcer les activités de gestion de plus en plus prégnantes sur ces métiers.</p> <p>Complexification des situations à accompagner, multiplication des acteurs et contraintes budgétaires amènent à un enjeu fort de travail en réseau au travers de dynamiques de développement social sur le territoire.</p>	
<p>CONSEILLER OU CONSEILLÈRE D'ACTION SOCIALE</p> <p>Recense les besoins, propose et participe à la mise en œuvre de la politique sociale et/ou sectorielle dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Exerce une fonction de conseil ou d'expertise auprès de la direction et/ou du délégué et des équipes de terrain. Encadre éventuellement un service ou une mission dans une unité territoriale</p>		
<p>PSYCHOLOGUE</p> <p>Garantir, reconnaître et respecter la subjectivité et les conditions les plus favorables en fonction des publics, garantir le «bien-être» des personnes dans leur dimension psychique</p>		
<p>TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE SOCIAL</p> <p>Contribue, dans le cadre d'une démarche éthique et déontologique, à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie</p>		<p>Faire figurer la correspondance de ce métier avec la catégorie A.</p>
<p>RÉFÉRENT OU RÉFÉRENTE INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET PROFESSIONNELLE</p> <p>Accueille et accompagne différents publics dans l'élaboration d'un parcours favorisant leur insertion socioprofessionnelle et/ou professionnelle</p>	<p>L'évolution des politiques d'accès à l'emploi, les modèles économiques, ont un impact sur les pratiques d'insertion socioprofessionnelle.</p>	<p>À intégrer dans les facteurs d'évolution de la fiche métier.</p>

MÉTIER ET DÉFINITIONS DU RÉPERTOIRE	TENDANCES D'ÉVOLUTION	RÉDACTION DES FICHES MÉTIERS
<p>CHARGÉ OU CHARGÉE D'ACCUEIL SOCIAL</p> <p>Accueille le public des services sociaux. Accompagne la première demande au plan administratif. Identifie et qualifie la demande sociale et oriente vers les services ou les professionnels concernés</p>	<p>Multiplicité des acteurs et transformation numérique ont des impacts sur les pratiques d'accueil.</p> <p>La dématérialisation des services en ligne conduit au développement des activités de médiation pour accompagner les publics éloignés du numérique.</p>	<p>Évolution à intégrer dans la fiche métier. Différentes entrées de la fiche métier sont concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moyens techniques; - activités et compétences techniques.

MÉTIER ET/OU FONCTION EN DÉVELOPPEMENT	
<p>INGÉNIERIE ET INNOVATION SOCIALE</p>	<p>Cette dimension est de plus en plus prégnante pour les métiers de l'action sociale. Les activités et les compétences qui lui sont liées doivent intégrer à différents niveaux les métiers existants ou donner lieu à la définition d'une fonction particulière.</p>

ÉLÉMENTS STATISTIQUES : UNE FORTE PROPORTION D'AGENTS TITULAIRES ET DE FEMMES

(Source : enquête nationale métiers, CNFPT, 2013, chiffres en cours d'actualisation)

EFFECTIFS AU 31/12/2012

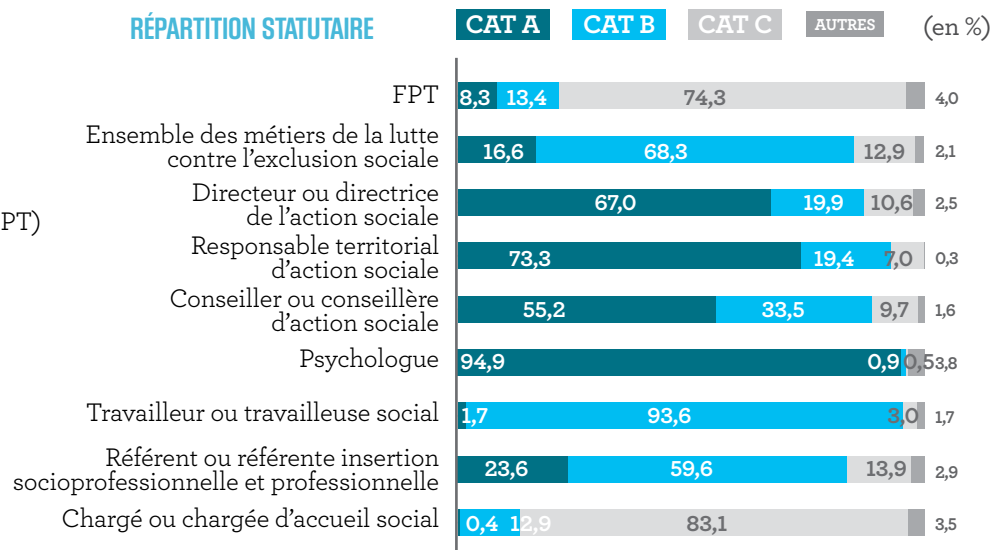
49 400 agents

5,6 % d'agents à temps non complet

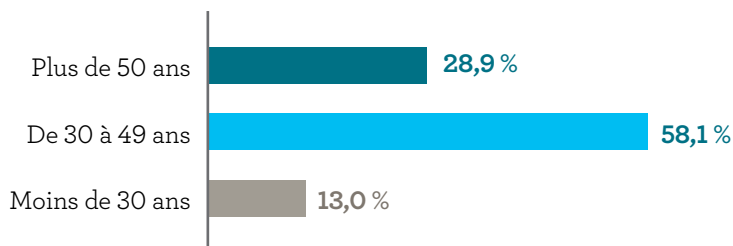
79,8 % d'agents titulaires (75,2 % dans la FPT)

89 % de femmes (60,6 % dans la FPT)

RÉPARTITION STATUTAIRE



STRUCTURE DES ÂGES



ÂGE

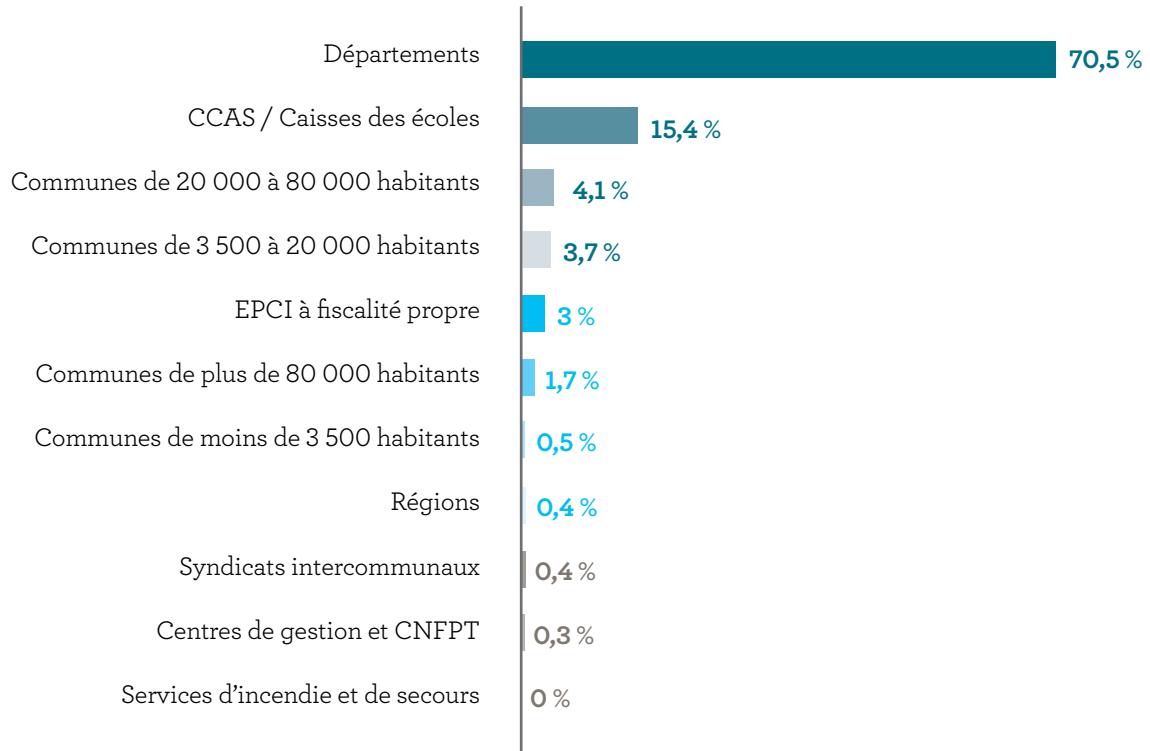
45 ans

ÂGE MOYEN des agents occupant les métiers de la lutte contre les exclusions (45 ans dans la FPT)

PART DES PLUS DE 55 ANS :
16,8 % (19,5 % dans la FPT)

ANCIENNETÉ MOYENNE dans la collectivité :
13 ans (12 ans dans la FPT)

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPES D'EMPLOYEURS



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SERVICES D'AFFECTATION

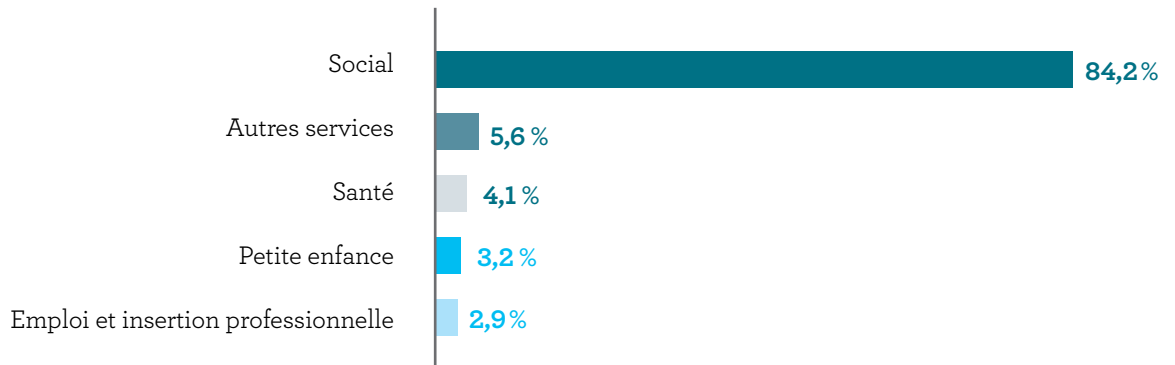


TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PARTIES II ET III

VARIABLES	TENDANCES D'ÉVOLUTION	ENJEUX
L'impact des évolutions de l'environnement institutionnel et socio-économique sur les besoins en compétences des collectivités et des établissements publics territoriaux	<p>Les orientations des politiques publiques</p> <p>Une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté</p>	<p>Une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée par le gouvernement en septembre 2018 avec une double ambition en matière de prévention et d'accompagnement des personnes défavorisées.</p> <p>Faire de la lutte contre les exclusions, un enjeu transversal à l'ensemble des politiques publiques en faveur de l'accès aux droits et aux services.</p>
	<p>Les changements institutionnels</p> <p>Une montée en charge des collectivités dans la lutte contre les exclusions et une reconfiguration territoriale des solidarités</p>	<p>Une reconfiguration territoriale qui impacte la prise en charge des solidarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des compétences renforcées pour les départements positionnés sur la solidarité territoriale; - l'affirmation des métropoles dans la conduite des dispositifs; - la montée en puissance de l'intercommunalité sociale en milieu rural. <p>Une gouvernance partagée à trouver en faveur d'une dynamique de développement social territorial.</p>
	<p>Les évolutions réglementaires</p> <p>Des dispositifs en faveur d'une inclusion sociale plus efficiente</p>	<p>Depuis 2018, un vaste programme coordonné de dispositifs pour agir de façon transversale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme; - un plan climat incluant le paquet solidaire climatique - un plan national de prévention de la radicalisation; - la loi asile et immigration; - une réforme des diplômés d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants et de conseiller en économie sociale familiale; - une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
	<p>L'évolution des modes de gestion</p> <p>Une permanence des contraintes financières impose de nouveaux modes de gestion dans les organisations</p>	<p>Des contraintes financières qui ont un impact fort sur les modes de gestion et d'organisation (gouvernance partagée, mutualisations, externalisations, développement de la polyvalence des métiers).</p>
	<p>Les évolutions sociétales</p> <p>Une diversité accrue des publics et un risque de marginalisation de certains territoires</p>	<p>Une diversité des réponses à apporter à des publics hétérogènes. Des inégalités territoriales fortes en matière de pauvreté, d'offre de logement social, d'hébergement d'urgence, de système éducatif et d'accès aux soins.</p> <p>Une diversification des modèles d'entrepreneuriat (auto-entrepreneuriat, entrepreneuriat social).</p> <p>Un modèle social renouvelé pour prendre en compte de nouvelles réalités : généralisation des parcours séquencés, apparition de nouveaux besoins et de nouveaux risques, nouvelles formes de solidarité.</p>
	<p>Les évolutions technologiques</p> <p>Pas d'e-administration sans e-inclusion</p>	<p>Une numérisation croissante des services publics et des démarches qui interrogent l'égal accès de tous aux droits et aux services publics.</p> <p>Un enjeu d'e-inclusion à intégrer dans toute politique territoriale en faveur du numérique.</p>

VARIABLES	TENDANCES D'ÉVOLUTION	ENJEUX
L'organisation du travail et les caractéristiques de l'emploi	<p>La structuration des directions et services, l'évolution des fonctions et des modes d'organisation</p> <p>Travailler toujours plus en réseau et en transversalité</p>	<p>Un développement des mutualisations, liées notamment aux renforcements des métropoles et des intercommunalités.</p> <p>Un développement de l'accueil social inconditionnel de proximité avec une plus grande coordination des acteurs et professionnels sur un territoire.</p> <p>Le numérique vecteur clé des évolutions d'organisation du travail social particulièrement en matière d'organisation de l'accueil social.</p> <p>Des contraintes financières qui appellent plus de compétences de gestion, un développement de services et fonction transversaux et un développement des compétences d'ingénierie et d'innovation sociale.</p>
	<p>L'évolution des métiers et des organisations</p> <p>Une capacité à s'adapter à la complexité et au changement</p>	<p>La capacité du secteur professionnel à s'adapter à des situations complexes et en perpétuelle évolution.</p> <p>Une prise en compte nécessaire des évolutions socio-économiques dans les activités/compétences et en particulier pour les métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'accompagnement dont celui de travailleur ou travailleuse social fortement en tension; - de cadres en intégrant la capacité à innover et à impulser des dynamiques de développement social sur leur territoire. <p>Une difficulté de recrutement dans les métiers de l'accompagnement.</p> <p>Une diminution contrainte des effectifs avec des impacts sur la qualité de vie au travail et sur le respect de la dignité des personnes accompagnées.</p>

ANNEXE

Cette étude sectorielle est le résultat des échanges qui se sont tenus au sein de groupes de travail et lors d'entretiens avec des représentants institutionnels, des professionnels territoriaux et des conseillers formation du CNFPT.

Nous tenons à remercier tous les participants pour leur coopération et pour la qualité de leurs contributions.

GROUPE DE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS

Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)
Haut Conseil au Travail Social (HCTS)
Commission Paritaire Consultative du Travail Social et du Développement Social (CPC)
Interlocuteurs et interlocutrices : **Cyprien Avenel, Cécile Charbeault, Marie-Paule Cols, Didier Dubasque, David Soubrié, Véronique Roussin**

Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des Départements (ANDASS)

Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale (ACTAS)

Comité Interministériel à la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR), **Arnaud Colombie**

Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) : **Anaïs Vermeille, Florence Rollet**

Observatoire Des Non-Recours aux droits et services (ODENORE): **Antoine Rode, Philippe Warin**

Observatoire National de la Précarité Energétique (ONPE) : **Isolde Devalière**

GROUPE DE TRAVAIL CNFPT

Nadia ATTAF, délégation Ile-de-France

Corine BARRERE, délégation Midi-Pyrénées

Stéphanie BOILLETOT, délégation Centre

Yves Lise JOUGON, délégation Nouvelle Aquitaine

Laure ODILLE, délégation Auvergne Rhône-Alpes

Catherine OLLIVE, Carine ROUSSIGNOL, délégation Normandie

David VALENTIN, délégation Bourgogne

Nadège WADOUX, délégation Hauts-de-France

Aude CHEREAU, délégation Pays de la Loire

Publication réalisée par la direction générale adjointe chargée du développement de la formation - direction de l'observation prospective des emplois, des métiers et des compétences

Directeur de la publication : François DELUGA / Co directeur de la publication : Laurent TRIJOULET

Rédacteur en chef : Christophe LEPAGE / Co-rédactrice en chef : Marion LEROUX

Rédactrices : Touria ARAB LEBLONDEL, responsable du pôle de compétences lutte contre les exclusions, et Amandine ROBIN, responsable du pôle de compétences politiques sociales

Institut National Spécialisé d'Études Territoriales (INSET) d'Angers

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI, DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR
